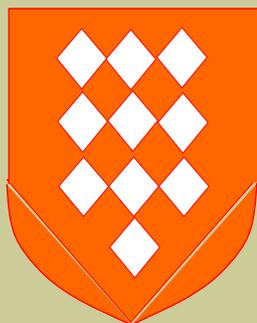


FEVRIER 2011

N° 298



BULLETTIN MUNICIPAL MARPEM

MAIRIE de MARPEM:

Téléphone : 03 27 39 63 41

E-MAIL: marpent@wanadoo.f

Site Internet <http://www.marpent.fr>

EDITORIAL

Chers marpentois, j'ai le plaisir de vous annoncer officiellement le projet au lieu-dit la Fache de l'Eglise, sur le terrain de l'ancienne fonderie Fontaine, derrière le terrain de sports du Bel Air.

Il accueillera sur cette ancienne friche un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de 84 places (avec une quarantaine d'emplois) et 68 logements, dont plusieurs regroupés sous la forme d'un béguinage, répartis entre Marpent et Jeumont,

La partie Marpent accueillera l'EHPAD, (construit par Bouygues et géré par Médica France), 27 logements locatifs et 4 en location-accessions.

Le démarrage des travaux est prévu au printemps.

Ce projet a une portée symbolique et exemplaire : reconversion d'une friche, proximité de la gare, partenariat exemplaire entre les deux communes, partenariat entre le privé, les communes et l'agglomération, logements à très haute performance énergétique (moins 50 kWh / m² / an).

C'est un beau rayon de lumière qui montre son nez et qui va dynamiser nos deux communes qui, je n'en doute pas, continueront à s'entendre intelligemment pour faire vivre ce nouveau quartier.

Votre maire.

Dans ce numéro :

EDITO	P 1
VŒUX DU MAIRE ETAT CIVIL	P 2
LA VIE DE LA MAIRIE	P 3
LES BREVES	P 4
LA VIE DU VILLAGE	P 5
LA VIE DES SPORTS	P 6/7
CONSEIL MUNICIPAL	P 8
HISTOIRES LOCALES	P 9
ESPACE DES HABITANTS	P 10
SAINT ELOI BAUME - MARPEM	P 11
PHOTOS	P 12



Saint-Eloi de Baume-Marpent

VŒUX DU MAIRE

Ont été mis à l'honneur :

Au titre de l'engagement bénévole dans l'encadrement sportif :

- M Michel DELMOTTE , Président des cyclo-randonneurs
- et M Frédéric BROUTIN, Président-entraîneur diplômé du club d'athlétisme MSL.

Au titre de l'initiative économique :

- M et Mme HANNOTEAU pour l'ouverture de la Friterie St Valentin, rue de la République
- et M et Mme Desmidt-Deraedt, pour l'ouverture de Pro-Quad, magasin de vente de quads et de pièces détachées, rue de Grand-Reng

Au titre de l'action sociale : Mesdames Renée GRILLET, Maryse CLAUSE, Mary COLLET et Messieurs Vincent CHEVALIER et Jean-Pierre FUMIERE, nos cinq administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur Christian BRIQUET qui s'occupe bénévolement du cimetière depuis 10 ans, a reçu **la médaille d'honneur de la ville de Marpent.**

Après avoir réalisé les plans du cimetière, M Briquet assure la responsabilité de l'ouverture et de la fermeture du lieu, toute l'année et gère, en lien avec notre adjoint Pierre-Jean Dufour, les relations avec les sociétés de pompes funèbres.

M Umberto Battist, notre ancien député, était l'invité surprise de cette cérémonie qui s'est terminée par la dégustation des galettes traditionnelles autour d'un vin d'honneur.

ETAT CIVIL 2010

17 décès - 35 naissances - 17 mariages



NAISSANCES

HADDAR Mélanie	20 novembre 2010
BERRIER Jade	8 décembre 2010
COTTIER Manon	15 décembre 2010
BOSSEAUX Kyllian	17 décembre
CARLIER Frédéric	30 décembre 2010
ATEMANI Sélya	4 janvier 2011
HUBERLANT Corentin	6 janvier 2011
ALBUS Jim	31 décembre 2010
DELVOYE Léna	30 janvier 2011
CATRAIN Lana	22 janvier 2011
DE WANDEL Logan	26 janvier 2011
CORDOUAN-BOUIN Nolan	27 janvier 2011

Décès de Monsieur Jean-Pierre DEPRET

Nombreux ont été ceux qui ont été peinés d'apprendre la disparition de M. Jean- Pierre Despret, dont le café de la mairie est familier à de nombreux marpentois.

Monsieur Depret faisait systématiquement acte de présence, avec son épouse, dans toutes nos manifestations associatives et municipales.

La municipalité adresse à son épouse, à ses enfants et à ses proches ses sincères condoléances et les assure de son entière sympathie.

MARIAGES

VAN WARREGHEM Régis	LOPEZ SILVERA Wendy	11 décembre 2010
AHANCHIR Fouadl	VERPLAETSE Aurélie	18 décembre 2010
BRAHIM Rahid	BELKHER Zahra	5 février 2011

DECES

MIGNOLET René	15 novembre 2010	Né en 1925
HOUSSIERE René	8 décembre 2010	Né en 1948
DEPRET Jean Pierre	20 décembre 2010	Né en 1951
COLLET Marie Claire	22 décembre 2010	Née en 1970
BREVIERE Fernande	24 décembre 2010	Née en 1926
GREMEZ Mireille	30 décembre 2010	Née en 1922
BRACONNIER Carole	5 janvier 2011	Née en 1964
DRAUX Denise	9 janvier 2011	Née en 1927
WATELLE Nicole	16 janvier 2011	Née en 1930
BIERON Otylja	26 janvier 2011	Née en 1916

LA VIE DE LA MAIRIE

RECENSEMENT

Evolution de la population :

1999 = 2645 habitants

2005 = 2595 habitants

2011 = 2669 habitants

STATIONNEMENT SUR TROTTOIRS

Tout véhicule faisant obstruction au passage d'un piéton sur le trottoir est susceptible de se voir verbaliser.

PASSAGE A LA TNT

Un nombre assez important de ménages, depuis le passage à la TNT, ne parviennent plus à capter plusieurs chaînes (TF1, la 7, 8 10,12,14,15,16 17, 18 etc.). Même en effectuant la mise à jour, la réinitialisation ou encore une remise au paramètre usine.

Nous sommes en contact avec l'interlocuteur nordiste de la Télévision Numérique et le CSA qui « planche » sur les problèmes du Nord Pas de Calais.

Tout témoignage nous sera bien entendu utile si vous êtes dans ce cas.

Merci de le signaler en mairie à M. Stéphane Driguet

CONCOURS ILLUMINATIONS 2010 (ordre alphabétique)

ALAVOINE Véronique
BELLIL Nicole
CRIGNON Didier
DEPREZ Myriam
DUBOIS Bernard
DZIDO Sandrine
GUIET Michèle
HENNECHART Claudy
HERBIN Adeline
LAURENCE Joëlle
LEGROS Pierrick
LEJEUNE Sandrine
LEPREUX David
MEYS Maryse
NOIRET Marcelle
PERRIN Marie-Ange
PONCELET Martine
VERPLAETSE Marie-José



Merci pour votre participation

BAPTEME CIVIL OU REPUBLICAIN

Quelle est son origine ?

C'est un décret du 8 juin 1794 qui a institué la cérémonie du baptême civil pour fêter l'entrée des enfants dans la communauté républicaine.

A qui s'adresser pour organiser un baptême civil ?

Un baptême civil se déroule toujours à la mairie et c'est à elle qu'il faut s'adresser pour l'organiser.

Il faut savoir qu'il n'existe pas de texte officiel qui prévoit le baptême civil, et rien n'oblige les mairies à le pratiquer.

Quels documents faut-il fournir ?

On vous demande votre livret de famille, et la copie de la pièce d'identité du parrain et de la marraine.

Comment se déroule la cérémonie du baptême civil ?

Le baptême civil se déroule dans la salle des mariages, le samedi après-midi

L'officier d'état civil (maire ou adjoint) fait un rappel historique sur l'origine de la cérémonie, un discours sur l'enfant et rappelle ensuite les valeurs républicaines.

Juste avant que le maire n'invite les intéressés à signer le certificat de parrainage civil, il demande au parrain et à la marraine de s'engager solennellement et d'accepter leurs nouvelles « responsabilités ».

- Le certificat de parrainage civil est remis aux parents ainsi qu'au parrain, à la marraine et un exemplaire est dédié à l'enfant.

MEDAILLES DU TRAVAIL EN MAIRIE

Médaille d'or (35 années) à Jean-Pierre GUERLUS, arrivé en 1972 comme agent de bureau, qui a gravi les échelons de la fonction territoriale pour atteindre le grade d'adjoint administratif territorial principal 1^{er} classe (en charge notamment de l'urbanisme et des élections) et, depuis juillet, nommé rédacteur territorial.

Médaille d'argent (20 ans) au responsable des ateliers municipaux, M. Frédéric ENSERET, entré en mairie en 1987 comme agent des ateliers au , aujourd'hui adjoint technique territorial .



LES BREVES

L'ONU a déclaré 2011,

L'ANNEE INTERNATIONALE DES FORETS.

Faites une Promenade virtuelle très éducative sur la forêt.

Un vrai CD-ROM, avec mille liens internes, agrandissements, petites vidéos, commentaires, animations... Et d'une qualité, d'une précision, et d'une beauté globale fabuleuses !

C'est vraiment grandiose, il faut prendre le temps de regarder et écouter.

<http://w3.upm-kymmene.com/upm/forestlife/index.html>

JARDINAGE

Petits jardins à louer proximité des écoles

Téléphone : 06-24-73-55-41

ou 06-03-52-92-66



BOUTEILLES PLASTIQUES

Il n'est pas toujours évident de savoir si les bouteilles en plastique doivent être jetées avec ou sans leur bouchon dans le bac réservé aux plastiques.

Auparavant, les bouteilles étaient plus lourdes que maintenant et étaient munies de bouchons de composition chimique différente.

Il convenait donc de décapsuler la bouteille avant de la jeter.

Autrement dit, il était possible de mettre la bouteille et le bouchon dans le même bac mais séparément (ou de conserver les bouchons pour les associations humanitaires). Les affichettes collées sous le couvercle de la poubelle expliquaient bien ce geste.

Or aujourd'hui, la bouteille et le bouchon sont de même nature chimique.

Du coup, les nouveaux procédés techniques de traitement des matières plastiques sont contrariés par les bouchons jetés séparément parce qu'il passent à travers les mailles du « tamis » et se retrouvent ainsi avec les refus.

Dorénavant l'agglomération insiste pour qu' on laisse le bouchon sur la bouteille... (contrairement à ce que dit l'étiquette de votre poubelle si celle-ci n'a pas été changée !) ... sauf dans le cas où vous les gardez pour les associations.

FISSURES SECHERESSE

Monsieur Leplat, expert géologue, a rendu son rapport d'expertise.

Celui-ci exclut toute éventualité de catastrophe naturelle et attribue les fissures à la nature du sous-sol du secteur concerné.

JAIMONMOTADIRE.FR

L'Agglomération Maubeuge Val de Sambre a mis en place une « démarche participative » à destination des habitants de notre territoire, sous la forme d'un nouveau site Internet (jaimonmotadire.fr), où chacun a la possibilité de s'exprimer.

Or, vous savez que l'agglomération a repris la gestion des piscines mais a maintenu des tarifs plus chers pour les extérieurs, c'est-à-dire entre autres plus chers pour les marpentois.

Cette discrimination est bien entendu illégale et surtout injuste puisque les piscines sont devenues des équipements d'Agglomération.

Le maire l'a déjà dit à haute voix en conseil communautaire.

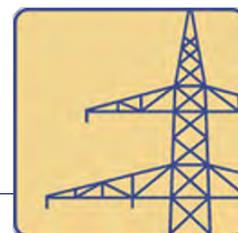
Mais, plus nous serons à le dire, plus nous aurons de chance d'obtenir satisfaction.

Alors n'hésitez pas à le faire savoir et à envoyer un mail en exprimant votre mécontentement : « Nous demandons un tarif non discriminatoire pour les piscines. »

RESEAU ELECTRIQUE

A notre demande auprès d'ERDF, une première phase de travaux (en début d'année) va consister à modifier les réseaux du poste « La Barque » afin de soulager la charge.

ERDF a également été sollicitée pour renforcer le réseau de la rue de l'aciérie. Dossier à suivre.



ASSEMBLEE DES JOUEURS DE CARTES

Président : René ZITO
 Vice Président : Miguel BEAUVOIS
 Trésorier :Louïsette DELVALLEE /Secrétaire:
 Michel DELMOTTE /
 Vice Secrétaire: Jean Claude DELVALLE /
 Commissaire aux comptes :Annick HENRY

INSCRIPTIONS CANTINE

Prochaines dates d'inscription
 pour le restaurant scolaire

Le mardi 22 mars 2011

Période du 28 mars au 15 avril (12 repas)

Le mardi 19 avril 2011

Période du 2 au 20 mai (12 repas)

BOUES ET NEIGES SUR LES ROUTES

Plusieurs marpentois ont interpellé la mairie sur les boues laissées par le passage des tracteurs, après le ramassage des betteraves.

Une automobiliste a cassé un pare-choc sur une butte de terre rue de Merbes.

Rappelons à nos amis agriculteurs qu'ils sont tenus de nettoyer la voie lorsque ces boues présentent un risque d'accident.

Et que s'ils engagent la responsabilité de la commune, ils engagent aussi la leur.

Quelques semaines plus tard, après les chutes de neige, d'autres marpentois ont remercié nos agriculteurs qui ont passé plusieurs heures le vendredi 24 décembre à tracter rue JB Lebas, les véhicules tombés dans les fossés alors que leur responsabilité (celle des agriculteurs) n'était cette fois en rien engagée.

**REPAS DES ANCIENS**

La municipalité organise son repas printanier

Le 27 mars 2011 à partir de 12h

Ce repas est offert aux marpentois de 62 ans et plus.

Nous pouvons aller chercher les personnes à mobilité réduite

(Téléphoner au 03 27 39 63 41 - mairie de Marpent

Ou au 06 14 03 77 75 – Mme Loire)

Marpentois de 62 ans et plus : gratuit

Marpentois de moins de 62 ans : 20 €

Enfants moins de 10 ans : 8 €

Extérieurs : 27 €

Inscriptions à la mairie de Marpent.

A partir du 15 février jusqu'au 12 mars inclus.

MARPINIAUX**REUNION PUBLIQUE**

Présentation du projet de restauration et valorisation d'une zone humide.

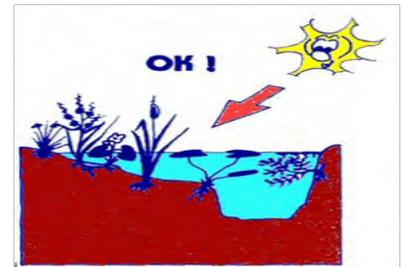
Aux habitants des communes de Marpent et Boussois.

Dans le cadre de la valorisation du cœur de nature des Portes des Marpiniaux (ancienne friche HK Porter), l'Agglomération Maubeuge - Val de Sambre s'est engagée à restaurer une zone humide d'un hectare située en périphérie du marais des Marpiniaux.

Une présentation détaillée du projet sera faite le

Mercredi 09 Mars 2011 à 18h00

dans le bâtiment des Archers situé rue de l'Acierie à MARPENT,



Commission sport et activités sportives

Distinctions

La dernière cérémonie des vœux du Maire et des élus a permis de mettre à l'honneur deux sportifs méritants de notre territoire en les personnes de :

Monsieur Michel DELMOTTE, actuel président des CYCLOS-RANDONNEURS MARPENTOIS, salué pour son dévouement à la cause du vélo et son implication dans la vie associative de notre commune.

Monsieur Frédéric BROUTIN qui préside MARPEM SPORT LOISIRS notre club d'athlétisme pour son engagement permanent à la cause du sport et de l'athlétisme en particulier.

Avec toutes nos félicitations et nos remerciements.

JUDO CLUB DE MARPEM

Le Judo Club de MARPEM a offert à ses adhérents une coquille le mercredi 15 décembre suivi du pot de l'amitié auquel les parents étaient conviés, que nous remercions de leur présence.

Les entraînements ont lieu les mercredis et vendredis de 18h à 19h à la salle des sports. Les inscriptions ont lieu toute l'année, la cotisation est en fonction de la date d'inscription.

Pour tous renseignements: 06 20 82 40 41.

MSL

Les jeunes du club d'athlétisme de MARPEM ont encore une fois brillé lors des championnats du Nord de cross country, samedi 15 janvier à Onnaing pour les plus jeunes et dimanche 16 janvier à Condé pour les autres.

-Deux titres de champion du Nord :

LEROY Sylvain en poussin et PHILIPPE Jocelyn en espoir,

-Un titre de vice champion pour le minime PLANCHON Quentin, et pour compléter :

-Deux titres de champion par équipe

.en poussins avec LEROY Sylvain 1er, VOLTOLINI Lucas 6è, PLANCHON Edouard 10è, et la maubeugeoise LEMAITRE Louison 8è

.en juniors avec GIBON Thomas 10è associé à 3 athlètes de l'ESA59 en cross court seniors 3è place par équipe de l'ESA avec PHILIPPE Jocelyn

La petite section Marpentoise a donc contribué au succès de l'ESA59 lors de ce championnat du Nord.



MSL Sylvain LEROY



JUDO CLUB DE MARPEM



MSL Quentin PLANCHON



MSL Jocelyn PHILIPPE

UVJM

L'assemblée générale de l'UVJM qui s'est tenue samedi 22 janvier dernier en mairie de JEUMONT sous la présidence de Jean-Pierre DELAIQUE a permis de faire le point sur la saison écoulée.

Le bilan sportif est très satisfaisant, avec 9 coureurs qui se sont partagés 200 courses.

Le club a enregistré quelques succès probants avec notamment 4 victoires glanées par :

- Steve HAID, vainqueur du critérium de Jeumont,
- Pascal LAGNEAU vainqueur du VTT d'AUCHEL,
- Joël NICODEME, vainqueur à LEVAL et ELOUGE (BEL).

Ajoutons à ce palmarès de nombreux accessits concluant une excellente saison.

Au programme 2011 :

- Le 2 juin, critérium de JEUMONT,
- Le 13 juillet, Grand Prix du Moulin de Marpent,
- Ainsi que le challenge VTT de l'Ascension et le Grand Prix de FOURMIES en septembre.



LA ROYAL (football en salle)

L'assemblée générale du club se déroulera le mardi 15 février 2011 à partir de 19h00 en mairie de MARPENT.

FC MARPENT

Dates à retenir :

Repas du club le samedi 26 février 2011, couscous, fromage et dessert.

S'adresser aux dirigeants du club.

Jeudi 2 juin 2011 stade des Cheminots

Samedi 11 juin 2011 stade des Cheminots

Dimanche 12 juin 2011 stade du Bel Air

Samedi 13 août 2011 stade du Bel Air

tournoi benjamins (U13)

tournoi poussins (U11)

tournoi féminines

tournoi seniors



VACANCES FOOTBALL

Du 28/02/2011 au 04/03/2011

Encadrées par les éducateurs du FC MARPENT au stade des Cheminots

Ouvertes aux enfants de 6 à 13 ans

Du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30

25 euros les 5 jours par enfant

(45 euros pour 2 enfants, 60 euros pour 3 enfants)

Organisation de la journée

Accueil des enfants à 13h30 - séance football de 13h45 à 16h00 - goûter et fin de la séance à 16h30

Une sortie le vendredi après-midi

Inscriptions avant le 20 Février au stade du FC MARPENT

Pour plus d'informations, appelez le 06.10.50.05.35

Prochaine réunion de la commission sport et activités sportives :

Vendredi 25 mars 2011 à 18h00 en mairie

CONSEIL MUNICIPAL DE MARPENT COMPTE-RENDU DE SEANCE du Jeudi 16 décembre 2010

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DU MOULIN

Le conseil décide de voter l'avenant au contrat nécessaire au paiement de l'acompte de 10 524,80 € HT mais sur la base du montant de l'acte d'engagement initial sans les options, à savoir 223 277, 04 €.

FRAIS DE GEOMETRE

Le conseil vote les honoraires du cabinet de géomètre (3 034,25 €) qui a procédé au relevé de la rue Delbreil dans le cadre du classement de cette voie dans le domaine public communal.

MAISONS FLEURIES

Sur proposition de Mme Jacqueline LOIRE, conseillère déléguée aux Fêtes, le conseil vote le montant de 20 bons d'achat, d'un total de 940 euros, qu'il ventile entre les trois fleuristes de Jeumont et Marpent.

COMMISSION DES ECOLES

M Hervé NICOL, adjoint aux travaux, est désigné pour rejoindre les deux commissions des écoles, Maurice Fostier et Suzanne Lacorre.

REGIES MUNICIPALES

Le conseil décide que pour la location des salles d'une part et pour les repas et les fêtes d'autre part, le régisseur sera dorénavant Mme Hornain (titulaire), les suppléants restant respectivement Mme Strobbe pour la première régie et M.Dzielicki pour la seconde.

Pour le restaurant scolaire, c'est Mme Decock qui est nommée régisseur avec Mme Legros comme suppléante.

VENTE AU DEBALLAGE

Le droit de stationnement sur le domaine public communal est fixé à 30 euros la journée.

SUBVENTION

Le conseil décide de rembourser à Loisirs et Culture le montant d'achat du matériel pour confection de leurs rideaux en attribuant à l'association une subvention correspondante de trois cent euros.

VOYAGE EN ALSACE

Le conseil, sur proposition de Mme Monique NICOL, vote le montant de 5 400 €, nécessaire à la réservation du voyage en Alsace pour 40 personnes.

Mme NICOL souligne que le prix du voyage étant de 135 euros, la dépense communale est équilibrée avec les recettes.

RESERVE FONCIERE AMVS

L'AMVS, pour constituer une réserve foncière destinée à la création d'une zone d'activités économiques sur le secteur de la Justice à Jeumont, a besoin de recueillir l'accord des conseils municipaux.

Le Conseil, à l'unanimité, moins une abstention, donne un avis favorable à ce projet.

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Sur proposition de M. Christian LAVIELLE, conseiller délégué aux finances, le Conseil décide :

- de fixer la durée d'amortissement à 15 ans afin de pou-

voir procéder aux opérations de remboursement de notre part de 20 % sur les extensions de réseau d'eau réalisées par le SMVS et dont le coût global se montait à 8 751,73 €.

- d'approuver l'état des dépenses de fonctionnement en voirie et en éclairage public transférées à l'AMVS dans le cadre du transfert de compétence, montant qui devrait nous être déduit de notre attribution de compensation.

LOYER COMMUNAL

Le conseil décide la revalorisation du loyer d'un logement communal ayant fait l'objet de travaux d'isolation et de peinture en le portant à 500 euros.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Mme VERPLAETSE, adjointe à l'urbanisme, porte à la connaissance du conseil qu'un logement est mis en vente impasse Victor Hugo, pour 35 000 euros.

Compte - tenu de sa situation et au vu du projet urbain de la commune, Mme VERPLAETSE, après consultation de la commission urbanisme, souligne l'opportunité pour la commune de préempter pour avoir la maîtrise de la parcelle AH 475.

Le conseil retient cette proposition et mandate le maire pour préempter au prix de l'estimation des domaines.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'ETAT POUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME.

Le conseil donne son accord pour renouveler cette convention qui permet de bénéficier gratuitement d'une mise à disposition des services de l'Etat pour instruire les actes en toute sécurité juridique.

REMBOURSEMENT DES DEPENSES DE VOIRIE PAR L'AMVS

Christian LAVIELLE propose de rajouter à la première liste de travaux (rue Salengro et rue de Colleret), le chantier de la rue de Maubeuge, ce qui porte le total de l'investissement voirie 2010 à 49 291, 35 €, montant qui sera remboursé par l'agglomération à hauteur de 60 % dans le cadre de sa compétence voirie.

SALAGE ET DENEIGEMENT

L'Agglomération ne devait pas prendre initialement cette compétence.

Or, il s'avère que juridiquement le transfert de la voirie entraîne de fait le transfert de la compétence salage et déneigement.

L'Agglomération n'ayant pas à ce jour le personnel suffisant, la commune accepte de mettre à disposition son personnel et son matériel pour une partie des voiries transférées.

L'AMVS remboursera à la commune le montant de notre prestation.

Les voies communales actuellement salées et déneigées par l'AMVS sont la rue Salengro et la rue de la mairie, les autres voies communales continuant à être salées et déneigées par les agents communaux.

RAPPORTS SUR LES SERVICES PUBLICS

Le maire porte à la connaissance de l'assemblée les rapports annuels sur les prix et la qualité du service public du gaz, de l'eau potable et de l'assainissement. Ces rapports sont consultables en mairie par la population.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le maire explique que la retranscription des souhaits de la commune n'a pas été correctement faite dans la rédaction du règlement, notamment en ce qui concerne les clôtures et les emprises de voirie.

Le conseil décide par conséquent de lancer une modification simplifiée du PLU et de l'accompagner, comme le prévoient les textes, d'une enquête publique et d'une communication par affiche et dans la presse.

« FIN DE SEANCE »

HISTOIRES LOCALES

FUMER TUE ! et pourtant.

Le 25 Novembre 1898, on peut lire dans un extrait des délibérations du Conseil Municipal :

« Le Conseil, attendu que le contingent attribué au bureau de tabac de Marpent est absolument insuffisant pour les raisons suivantes :

Construction de nombreuses maisons d'habitation depuis 2 ans.

Agrandissement considérable des établissements industriels et augmentation proportionnelle du nombre d'ouvriers.

Augmentation constante de la population.

prie l'Administration Supérieure de vouloir bien décider que la quantité de tabac attribuée au bureau de Marpent soit augmentée et mise en rapport avec les besoins de la population. »

VIVE LES FACTEURS !

En mars 1899, divers habitants de l'écart dit « la Parapette » sollicitent de l'Administration des Postes une seconde distribution pour leur quartier.

Le Conseil Municipal considérant, qu'il est juste qu'un avantage accordé aux uns le soit aux autres, décide que la seconde distribution s'étendra à toutes les parties de la commune et s'engage à subvenir au surcroît de dépenses occasionné par cette extension.

« Deux distributions du courrier par jour à Marpent en 1900, SUPER !! »

CAMBRIOLAGE AUX ATELIERS MUNICIPAUX

Nos Ateliers Municipaux rue Barbusse ont fait l'objet d'un cambriolage dans la nuit du 30 décembre.

Les malfaiteurs ont brisé le cadenas de la grille d'entrée, escaladé le mur et se sont introduits dans le bâtiment après avoir enlevé une partie de la toiture.

Ils ont chargé le nouveau camion et le kangoo express avec le matériel de chantier qui se trouvait sur les lieux : tronçonneuses, scie circulaire, karcher etc...

Ils sont repartis avec ces véhicules non sans avoir pris la précaution d'enlever le logo de la commune collé sur la portière du Kangoo.

Nos agents ont découvert le méfait au petit matin.

Après notre dépôt de plainte, la police a été chargée de mener une enquête.

Nous avons pris soin de faire circuler sur internet et dans la presse. la photo du camion.

Celui-ci a été retrouvé sur la place de Bersillies l'Abbaye le mercredi 5 janvier.

L'enquête suit son cours.

UNE IDEE SAUGRENUE !

Lors du Conseil Municipal du 21 février 1888, l'Assemblée décide qu'il y a lieu de demander la création d'une seconde classe annexée à l'école des garçons.

Par 7 voix contre 2, elle invite Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour obtenir l'emplacement de cette classe sur le terrain situé entre le pignon Est de l'école des garçons et une partie de la façade de l'église.

On comprend mieux la raison pour laquelle notre église est partiellement dissimulée par une construction utile mais très mal implantée !

MARPENT ET LA CRISE !

Début de l'année 1795, la grosse préoccupation des habitants de la région, c'est le ravitaillement. Il manque surtout de pain qui est le premier aliment du peuple. Il est donc indispensable de le fournir dans les plus brefs délais.

Marpent n'échappe pas à la crise et les habitants demandent à la municipalité de vendre ou d'aliéner une partie des biens communaux à l'effet d'acheter les grains nécessaires à leur approvisionnement jusqu'à la récolte prochaine. Il y a urgence.



ESPACE DES HABITANTS

Il est vrai que les conditions météorologiques ont été exceptionnelles mais il n'empêche que les piétons ont eu énormément de mal à se déplacer au sein de la commune. Tout simplement... lamentable

A qui la faute ? L'automobiliste est-il roi ?

J'ai pu constater que beaucoup d'habitants n'ont même pas eu l'intelligence ou le courage de déneiger un peu LEUR trottoir pour faciliter le déplacement des personnes... je ne parle même pas des voitures en stationnement sur lesdits trottoirs.

Il est plus facile de chasser les chats du jardin à coup de fusil ou de se plaindre en mairie de la « nuisance » des arbres de son voisin.

Comme à l'école, on devrait mettre en place un système de récompense pour les gens qui ont un comportement « citoyen ».

A bon entendeur... Merci. (rue Jean-Baptiste Lebas)

Le balayage des trottoirs devant les maisons est une obligation du riverain qui est tenu responsable en cas d'accident.

Certaines communes s'en chargent mais instaurent alors une taxe de balayage sur la feuille d'impôt.

Nous remercions les personnes qui ont fait preuve de civisme.



SALAGE ET DENEIGEMENT

Pour répondre à plusieurs questions posées lors de la période de grand froid.

En cas de gel, les agents partent des ateliers à 7 h 15 et commencent par saler les cours et les abords des écoles ainsi que le plateau sportif, puis les escaliers et les abords de la mairie.

Cela n'interdit pas de prendre toutes les précautions car le sel ne fait pas effet instantanément.

Les voies départementales (rue V Hugo, rue de la République, rue G. Delmotte et rue JB Lebas) sont salées par les services du Département.

La rue de la mairie et la rue Salengro sont salées par l'Agglomération.

Les autres rues, également transférées à l'Agglo, sont salées par les agents communaux dans le cadre d'une convention provisoire, le temps pour l'agglo de se doter du personnel et du matériel. Le temps passé et le sel sont remboursés par l'Agglomération.

Mise à jour de la carte Vitale

PUBLICATIONS CPAM DU HAINAUT

Fiable, pratique et sûre, la carte Vitale est à présenter à tous les professionnels de santé. Elle garantit la prise en charge de vos dépenses de santé dans les meilleures conditions, soit un remboursement des soins sous cinq jours.

Mettre à jour sa carte Vitale est un réflexe à avoir au moins une fois par an ou à chaque changement de situation personnelle (mariage, naissance, déménagement...), professionnelle ou à l'occasion de l'ouverture de nouveaux droits (prise en charge à 100% pour une ALD, CMUC, maternité...).

La mise à jour est simple et rapide. Elle s'effectue aux bornes installées dans les accueils de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Hainaut, les pharmacies et certains hôpitaux et cliniques.

Médicaments : pour votre traitement de longue durée, demandez des boîtes de 3 mois

Savez vous que certains médicaments utilisés dans le cadre du traitement de certaines maladies chroniques (diabète, cholestérol, hypertension, insuffisance cardiaque, ostéoporose) sont désormais disponibles en grand conditionnement contenant en général 3 mois de traitement ?

Trois avantages

Privilégier les boîtes de trois mois, c'est :

- une seule franchise de 50 centimes d'euros au lieu de 3, puisqu'une seule boîte est délivrée,
- moins de déplacement chez votre pharmacien,
- un bénéfice pour la collectivité, le prix d'un grand conditionnement étant inférieur au prix de 3 conditionnements d'un mois.

Des conditions toutefois

Ne pas débuter un traitement car tout nouveau traitement peut souvent donner lieu à une adaptation nécessaire par votre médecin et, bien entendu, votre médecin doit avoir prescrit un traitement de 3 mois.

Alors, si vous êtes concerné(e) par ces traitements, n'hésitez plus à demander à votre pharmacien un conditionnement pour 3 mois !



LE SAINT-ELOI DE BAUME-MARPENT, DE RETOUR A MARPENT... APRES 30 ANS d'ABSENCE.

C'est en fin d'année 2009, lors d'une conversation sur l'histoire de Marpent, alors que je venais de célébrer le mariage de son fils que Monsieur Van Wareghem, demeurant rue du Long Fossé, me signale qu'une statue de Saint Eloi coulée par les ouvriers de Baume-Marpent, se trouverait chez Monsieur Daniel Despeghe, louvroilien, féru d'histoire locale.

Rappelons qu'il était coutume, dans les entreprises sambriennes, de sceller le buste de saint-Eloi, patron des métallurgistes, dans une alcôve ou de l'exposer dans un atelier.

Je décide donc d'envoyer un courrier à Daniel Despeghe qui, dès réception, m'explique qu'il a bien acheté cette statue en acier de 80 kilos chez le commissaire – priseur, lors de la vente aux enchères des biens d'HK Porter à la fin des années 70 et me donne son accord pour mettre en dépôt la statue dans notre mairie.

Le jeune artiste qui a sculpté le moule de Saint-Eloi s'appelait Jacques POUILLON, habitait Cousolre où il est né en 1935, avait suivi l'Ecole des Métiers d'Arts de l'Abbaye de Maredsous avant d'entrer en 1954 à l'école des Beaux Arts de Valenciennes.

C'est à cette époque que le responsable du laminoir de Baume-Marpent, M ABBELOOS, rencontra Jacques POUILLON pour lui expliquer que les ouvriers de son atelier souhaitaient rendre un hommage à leur saint patron mais que, devant les difficultés pour acheter une statue, il venait solliciter sa collaboration.

L'artiste, ayant donné son accord, a d'abord réalisé une maquette en terre glaise avant de procéder à son moulage en plâtre (c'est la version qui est à l'église), et de le confier à la fonderie de Baume-Marpent où Serge FAUCON, titulaire d'un diplôme de meilleur ouvrier de France, procédera à la périlleuse opération de moulage en sable, moule qui sera ensuite confié aux fondeurs qui couleront le métal sous la responsabilité de René VROONHOVE, contremaître et par ailleurs maire de Boussois.

La statue, d'une ligne sobre et bien expressive, fut mise à l'honneur dans l'usine le 30 novembre 1955, la veille du changement de nom de la société (celle-ci devenant « Acières et Ateliers de Construction de Marpent »), le 30 novembre étant également la veille de la Saint-Eloi. Elle fut bénie par l'abbé ABBELOOS, fils du responsable du laminoir, en présence du curé de Marpent l'abbé VAN DE HUISBECQ et du curé de Grand-Reng, l'abbé DURIGNEUX.

Cette cérémonie réunissait Monsieur FEDI, Directeur Général de l'usine marpentoise, Monsieur PILLARD, directeur de l'aciérie, M ABBELOOS, responsable du laminoir et une soixantaine d'ouvriers.

Jacques POUILLON fut ensuite admis aux Beaux-Arts de Paris d'où il sortira 1^{er} Grand Prix de Rome de sculpture en 1958, à 23 ans.

Fort de cette précoce notoriété, il se verra confier à Fréjus, sur l'esplanade des arènes, le mémorial édifié à la mémoire des 423 victimes de la catastrophe du barrage de Malpasset (2 Déc. 1959).

Les œuvres de Pouillon ne sont pas nombreuses car l'artiste s'installera encore jeune à Versailles dans le négoce des œuvres d'art, en particulier la vente de cheminées sculptées.

Agé aujourd'hui de 75 ans, l'artiste n'a malheureusement plus la santé pour s'entretenir avec nous mais j'ai pu converser avec sa belle-fille Christine qui a repris le magasin d'antiquités à Versailles avec François, le fils de M. Pouillon.

Le souhait des enfants, c'est de répertorier les œuvres de l'artiste (d'autres communes en possèdent peut-être) dans l'espoir de publier un catalogue et, pourquoi pas, d'organiser une exposition...

Cette statue est donc un patrimoine artistique et historique de premier plan pour notre commune, C'est une œuvre qui, à la fois, met à l'honneur un grand artiste et, à sa manière, incarne et symbolise dans cet hôtel de ville une partie marquante et glorieuse de l'histoire de notre village.

Le retour de Saint-Eloi, après plus de trente ans d'absence, méritait bien une cérémonie inaugurale au cours de laquelle j'ai renouvelé à Monsieur Despeghe nos sincères remerciements.

La statue est visible dans la salle d'honneur durant les heures d'ouverture de la mairie.

Jean Marie ALLAIN



Jacques

POUILLON



MAIRIE : MEDAILLES DU TRAVAIL



Noël A L 'ECOLE MATERNELLE



VŒUX DU MAIRE: INVITÉ SURPRISE



VŒUX DU MAIRE : MISE A L 'HONNEUR
ENCADREMENT SPORTIF



VŒUX DU MAIRE : MEDAILLE D 'HONNEUR
DE LA VILLE DE MARPENT



RESULTATS CONCOURS DES
MAISONS ILLUMINEES